

221C3300  
FR0014003G01-FS0951

30 novembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>DEE TECH</b>  (Euronext Paris)
---

Par courrier reçu le 30 novembre 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 24 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DEE TECH et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 232 795 actions DEE TECH représentant autant de droits de vote, soit 5,98% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, réparties comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities plc	882 795	4,28
J.P. Morgan Securities LLC	350 000	1,70
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>1 232 795</b>	<b>5,98</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DEE TECH sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions DEE TECH détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 100 000 actions DEE TECH (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 350 000 actions DEE TECH (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 625 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.